

# Pornic agglo Pays de Retz élargit son dispositif d'hébergement temporaire des travailleurs

## Réunions publiques le 19 mars à Rouans et le 25 mars à Pornic

**Ce dispositif de mise en relation entre propriétaires, employeurs et travailleurs saisonniers proposé par Pornic agglo Pays de Retz s'élargit à partir de 2019 à l'ensemble des 14 communes du territoire.**

**Deux réunions publiques sont organisées pour présenter ce nouveau dispositif aux habitants de Pornic agglo Pays de Retz :**

**Rouans - 19 mars à 19h30**  
**Salle Coeur en Scène**  
**4 Allée de la Cure**

**Pornic - 25 mars à 19h30**  
**Salle de la Boussole**  
**2 rue Ange Guépin - ZAC de la Chaussée -**  
**Pornic agglo Pays de Retz**

Lors de ces réunions, **le Programme d'Intérêt Général (PIG) *Mieux habiter en Pays de Retz*** sera présenté. Ce dispositif propose plusieurs aides pour améliorer son habitat : rénovation énergétique, maintien à domicile des personnes âgées et handicapées etc.

**Qu'est ce que le dispositif d'hébergement temporaire des travailleurs ?**

Depuis plus de 10 ans, Pornic agglo Pays de Retz propose une alternative solidaire pour favoriser l'offre de logements à destination des travailleurs saisonniers ou en formation professionnelle (apprentissage, stage). Désormais, les anciennes communes de Cœur Pays de Retz vont pouvoir bénéficier de ce service.

Un constat perdure depuis des années : l'offre d'hébergement n'est pas adaptée aux besoins des des travailleurs saisonniers et jeunes en formation qui recherchent un toit pour quelques mois à des prix abordables. Ce manque de logement pénalise également les entreprises qui peinent à recruter dans les secteurs d'activités saisonnières comme le tourisme ou l'agriculture. Pourtant des particuliers souhaitent favoriser l'accès au logement des travailleurs et des jeunes et s'engagent, via ce dispositif, à mettre en

location une chambre ou un studio meublé à loyer raisonnable (de 250€ à 400€/mois hors charges).

Pornic agglo Pays de Retz assure le rôle de médiateur et de chef d'orchestre en mettant en relation les employées saisonniers, les propriétaires et/ou les employeurs, et ce, en respectant les demandes et contraintes de chacun.

**Un accompagnement au quotidien**

Concrètement, les travailleurs et jeunes peuvent contacter directement la communauté d'agglomération pour exposer leurs besoins. Celle-ci se charge ensuite de faire le lien avec les propriétaires pour trouver la meilleure proposition.

Egalement, Pornic agglo Pays de Retz lie les deux parties grâce à une nouvelle convention et charte. Elle peut également mettre en relation demandeur et bailleur avec un service juridique si besoin. Cependant, elle ne se substitue pas à une agence immobilière et n'intervient jamais dans les relations contractuelles entre bailleur et hébergé.

Ce dispositif s'intègre dans une réflexion plus globale sur les besoins en logement des jeunes et des travailleurs saisonniers sur la communauté d'agglomération.

**Appel aux propriétaires**

Vous avez une chambre, un studio, une dépendance et vous souhaitez vous engager dans un dispositif solidaire à destination des jeunes travailleurs ou en formation professionnelle ? N'hésitez pas à contacter les personnes en charge du dispositif au 02 51 74 07 16.

### **Logements saisonniers**

2 rue du Dr Ange Guépin - ZAC de la  
chaussée - 44215 Pornic Cedex

T. 02 51 74 07 16

[logementsaisonnier@pornicagglo.fr](mailto:logementsaisonnier@pornicagglo.fr)

[www.pornicagglo.fr](http://www.pornicagglo.fr)